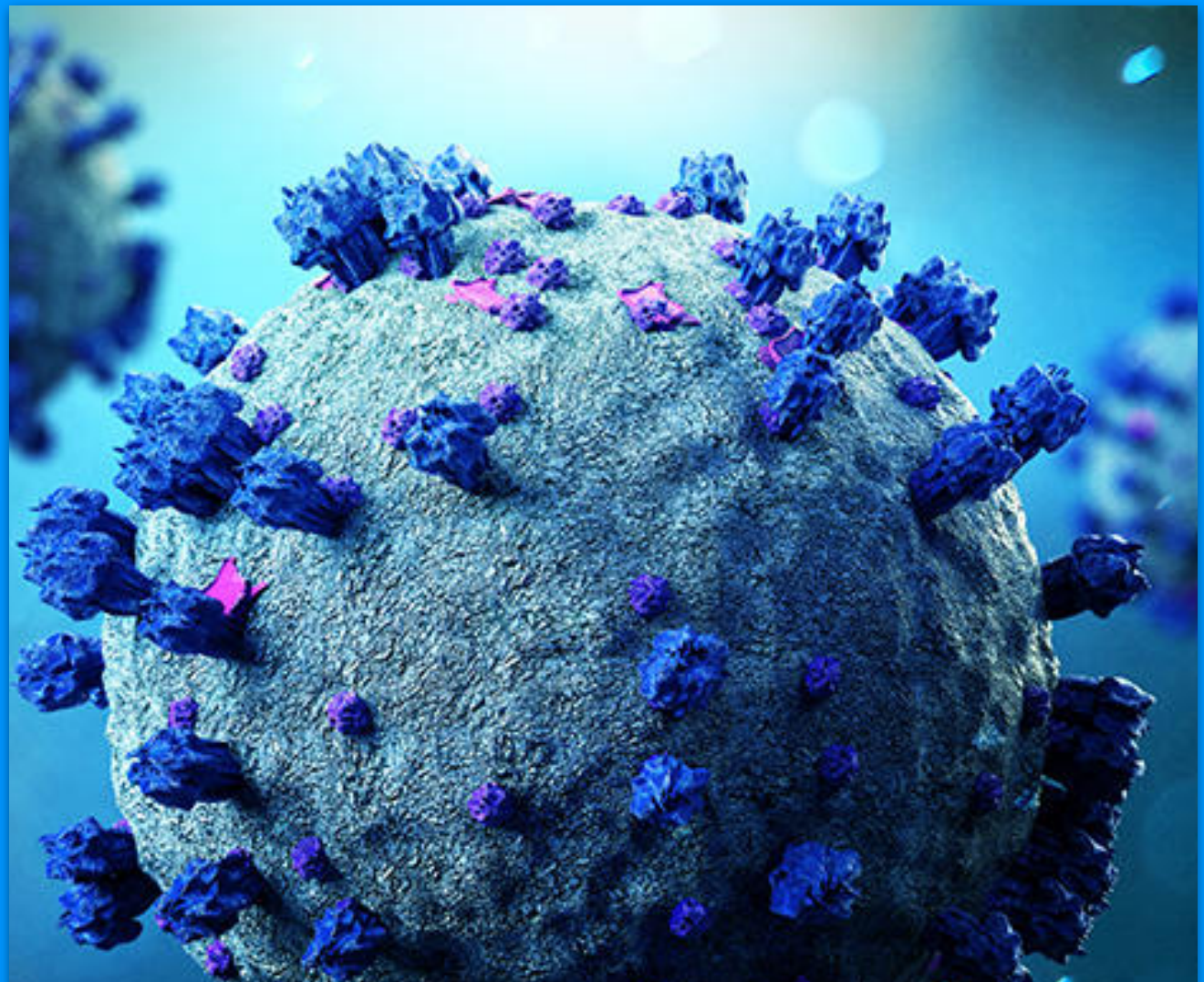




2021



**VACCINATION
ANTI-COVID19**

Priorisation Maladies Rares

**Malformations cardiaques congénitales complexes-
Cardiomyopathies-Arythmies**

Cardiopathie congénitale avec un des critères suivants:

dysfonctionnement systolique ventriculaire gauche ou droit ou du ventricule unique ; ou symptôme invalidant (dyspnée stade NYHA 3 ou 4 ou cyanose persistante) ; ou hypertension artérielle pulmonaire.

Cardiomyopathies (dilatée, hypertrophique, restrictive, ventriculaire droite ou autre), avec un des critères suivants : insuffisance cardiaque ; ou symptôme invalidant (dyspnée stade NYHA 3 ou 4) ; ou hypertension pulmonaire.

Syndrome de Brugada (type 1)

Compte-tenu de la nécessité de s'assurer du respect des critères médicaux, ces patients devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

INFORMATIONS WWW.CARPEDEM3C.COM